

ANNEXE D.1

DECLARATION SUR L'EX-YOUGOSLAVIE

1. La situation tragique dans l'ex-Yougoslavie constitue une menace grave pour la paix et la stabilité dans la région. Elle a provoqué d'immenses et inacceptables souffrances humaines. Le Conseil européen appuie pleinement les efforts inlassables de Lord Owen et de M. Vance, dans le cadre de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, pour encourager l'arrêt des hostilités ainsi que des négociations en vue d'un règlement pacifique. Malgré ces efforts, les parties n'ont pas mis en oeuvre bon nombre des accords conclus à la conférence de Londres. Aucune réelle volonté de paix n'a été manifestée.

2. Les dirigeants actuels de la Serbie et des Serbes de Bosnie sont les premiers responsables du conflit et de sa brutalité. La principale victime des actions de toutes les parties a été la population musulmane de Bosnie-Herzégovine. Au mépris des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les forces serbes de Bosnie-Herzégovine ont entrepris une campagne sauvage d'agression militaire, de "purification ethnique", de persécution et de torture de civils. Les attaques répétées contre Sarajevo s'inscrivent de toute évidence dans une campagne systématique visant à s'emparer de territoires et de villes. Les auteurs de tous ces crimes contre le droit humanitaire commis par les différentes parties seront tenus pour personnellement responsables et traduits en justice. Les autorités serbes de Belgrade portent une responsabilité tout aussi grande dans la mesure où elles fomentent le conflit et s'abstiennent d'user de leur influence et de leurs moyens incontestables pour le contenir. Le Conseil européen appelle les autorités croates à respecter pour leur part toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et à coopérer de bonne foi au processus de paix, vu qu'elles portent, elles aussi, une part de responsabilité dans les attaques que subit la population musulmane.

3. Le Conseil européen rappelle que la communauté internationale n'admettra pas l'acquisition de territoires par la force. Elle n'acceptera pas davantage la partition de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil européen appuie fermement les efforts déployés par les coprésidents pour arriver à un règlement constitutionnel fondé sur les propositions faites par M. l'Ambassadeur Ahtisaari et sur une reconnaissance mutuelle du caractère pluri-ethnique de la Bosnie-Herzégovine. Le droit à l'existence des différentes communautés de la Bosnie-Herzégovine doit être respecté et garanti.

4. La nation serbe se trouve devant un choix clair et imminent. Si un changement radical de politique intervient et qu'une coopération véritable au processus de paix s'instaure, la Serbie sera progressivement réintégrée au sein de la communauté internationale. Le Conseil européen appuie les efforts des forces politiques qui tentent d'empêcher la Serbie de commettre l'irréparable. Si, en revanche, le régime de Belgrade poursuit sa politique actuelle, la communauté internationale durcira son action, entre autres en renforçant et en étendant les sanctions existantes et en faisant obstacle à la participation serbe à toute

institution internationale, ce qui isolera totalement, et pour longtemps, la Serbie. La Communauté européenne et ses Etats membres enverront, sous l'égide de la CSCE, des observateurs lors des prochaines élections. Ils tireront les conclusions appropriées si les autorités actuelles n'appliquent pas des procédures justes et régulières.

5. Le Conseil européen rend hommage au courage et à la persévérance des forces participant à la FORPRONU et au pont aérien, de la Mission de surveillance de la Communauté européenne, du HCR, du CICR et des autres organisations qui s'acquittent de la tâche dangereuse d'assurer les secours. Il approuve les mesures destinées à mettre en oeuvre les engagements pris lors du Conseil européen de Birmingham. Il lance un appel à toutes les parties pour qu'elles permettent aux convois humanitaires d'être acheminés en toute sécurité. De nouvelles mesures sont nécessaires pour assurer la protection de la population civile par la création de zones de sécurité et en donnant refuge dans les Etats membres aux réfugiés appartenant à des catégories particulièrement vulnérables. La Communauté et ses Etats membres continueront à répondre généreusement aux besoins humanitaires urgents. Le Conseil européen réitère son appui à la résolution 787 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoit l'adoption des mesures, y compris militaires, nécessaires pour que l'aide humanitaire parvienne à destination en toute sécurité.

6. Le Conseil européen appuie pleinement l'action entreprise dans l'Adriatique par l'UEO et l'OTAN pour faire appliquer les sanctions de l'ONU et l'embargo sur les ventes d'armes. La Communauté et ses Etats membres prendront de nouvelles mesures pour contribuer à renforcer les sanctions sur le Danube et engagent les Etats riverains à jouer pleinement leur rôle. Le Conseil européen demande instamment que des observateurs soient envoyés sans tarder à la frontière entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. Compte tenu des nombreuses violations de la résolution 786 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Conseil européen estime que le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait examiner la situation à la lumière du dispositif du point 6 de cette résolution.

7. L'autonomie du Kosovo au sein de la Serbie doit être rétablie. Les autorités serbes doivent faire preuve de modération et il importe que les droits de l'homme soient respectés au Kosovo. Le Conseil européen est favorable à une présence des Nations Unies au Kosovo. Le Conseil européen réitère également l'appel qu'il a lancé au gouvernement albanais pour qu'il continue à faire preuve de la modération nécessaire.

8. Le Conseil européen se réjouit de la décision des coprésidents de tenir, au niveau ministériel, une réunion du comité de pilotage de la conférence internationale le 16 décembre. Cette réunion devrait permettre d'examiner les mesures qui sont nécessaires pour aider les coprésidents à renforcer la pression sur les parties afin qu'elles mettent fin à l'effusion de sang et qu'elles négocient sérieusement une constitution bosniaque.

9. Le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement de pays profondément attachés à la paix, continuera d'accorder la priorité aux moyens politiques pour résoudre la crise en Yougoslavie. Vu toutefois la gravité de la situation dramatique qui y règne, il n'a pas d'autre choix que de promouvoir les nouvelles initiatives que la communauté internationale serait amenée à prendre et d'y participer.

ANNEXE D.2

DECLARATION SUR LE TRAITEMENT QUE SUBISSENT LES FEMMES MUSULMANES DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

Le Conseil européen est consterné par la détention et le viol systématiques de femmes musulmanes. Il condamne vigoureusement ces actes d'une brutalité inqualifiable, qui s'inscrivent dans une stratégie délibérée visant à terroriser la communauté musulmane de Bosnie-Herzégovine dans le but de réaliser la "purification ethnique". Les auteurs de ces crimes contre l'humanité seront tenus pour personnellement responsables et traduits en justice.

Le Conseil européen exige que tous les camps de détention, et en particulier ceux réservés aux femmes, soient immédiatement fermés. Les organisations humanitaires doivent pouvoir y accéder librement et en toute sécurité de manière à ce que l'on puisse aider toutes les personnes détenues dans les camps.

La Communauté et ses Etats membres étudieront dans un esprit constructif les autres moyens de venir en aide aux victimes.

Le Conseil européen a décidé d'envoyer sans tarder une délégation composée de représentants de tous les Etats membres, dirigée par Dame Anne Warburton, afin d'enquêter dans toutes les régions, au nom de la Communauté et de ses Etats membres, sur les renseignements reçus jusqu'à présent et de faire rapport d'urgence aux ministres des Affaires étrangères. Cette délégation doit pouvoir accéder librement et en toute sécurité aux lieux de détention en question. Le Conseil européen demande instamment aux Nations Unies d'adopter des mesures pour soutenir cette mission.